



GUIDE
DU
NOUVEAU
MEMBRE







TABLE DES MATIÈRES

La CDC ICI Montmagny-L'Islet	3
La mission	3
Les priorités	4
Les valeurs	4
Les dix volets de la CDC	5
Les coordonnées de la CDC	7
Que fait la CDC pour ses membres et le développement de son territoire ?	8
Soutien aux organismes membres	8
Droits et responsabilités des membres	9
 ANNEXES	 10
Liste des acronymes	10
Les catégories de membres	11



BIENVENUE AU SEIN DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ICI MONTMAGNY-L'ISLET.

« Une CDC forte de sa communauté »

Voici, en quelques points, les principaux axes de travail de votre CDC. Pour toutes questions concernant notre mandat, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

LA MISSION

La mission de la Corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet est de regrouper des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale pour assurer leur pleine participation au développement socioéconomique des MRC de Montmagny et de L'Islet.

La Corporation regroupe plus d'une quarantaine d'organismes communautaires sur le territoire de Montmagny et de L'Islet.

Innovante, créative et mobilisatrice, votre CDC assure la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu en œuvrant dans divers champs d'activité sur un territoire donné.

Elle s'impose donc comme un acteur incontournable sur trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

Les cotisants se donnent ainsi un outil d'application durable qui favorise la reconnaissance à l'échelle du territoire d'appartenance.

LES PRIORITÉS

1. La vie associative et les services aux membres;
2. L'action communautaire et les activités sociales;
3. Les membres et le milieu communautaire;
4. La lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale;
5. La participation et le développement des actions de concertation et de partenariat.

LES VALEURS

La CDC a comme principe de fonctionnement trois valeurs fondamentales:

L'autonomie

«L'autonomie pourrait se définir comme étant le droit pour un organisme bénévole de déterminer librement les règles et normes relatives à sa régie interne auxquelles il se soumet en conformité avec sa mission, ses orientations et ses objectifs».¹

La reconnaissance

Nous croyons que la reconnaissance de l'efficacité des actions et la compétence des acteurs deviendront réelles lorsqu'elles seront respectueuses de l'autonomie des groupes.

Le partenariat et la complémentarité

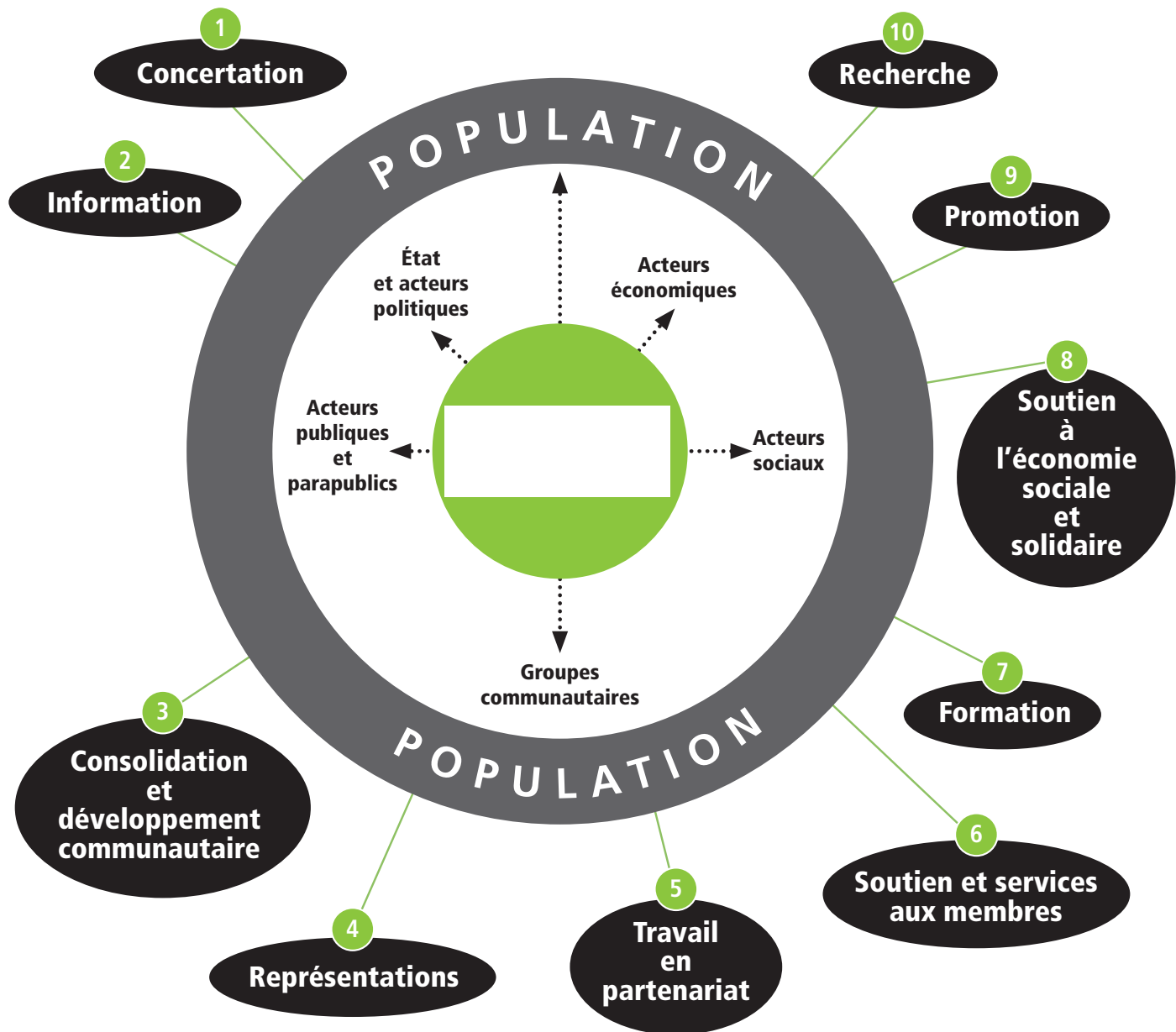
«L'important pour nous n'est pas de monnayer notre expertise, mais d'être en mesure de développer des services alternatifs de concert avec les communautés locales».²

¹ FCABQ, «Bénévolat et autonomie», février 82, p. 2

² Mémoire du RRASMQ, «Problèmes et enjeux», p. 103



LES DIX VOILETS DE LA CDC



L'ordre de présentation campe les deux éléments essentiels au travail.

D'abord, les cinq premiers volets démontrent le développement des besoins puis les cinq derniers soutiennent la dynamique des organismes et du milieu.

1. La concertation

Elle favorise la combinaison des organismes communautaires par une vie associative de proximité avec les membres. On parle de se connaître, de se reconnaître, de partager l'analyse et d'accroître une lecture collective afin d'agir avec une plus forte cohésion.

2. L'information

Elle fonde et assure la communication sur divers enjeux touchant de près ou de loin l'initiative. Différents moyens diffusent la circulation : mémos, tournées téléphoniques, courriels, bulletins, site web, etc. parfois elle réfère même à l'échange des mémoires, avis, communiqués, textes, conférences, formations, etc. des autres regroupements.

3. La consolidation et le développement communautaire

Elle exerce à la création et au maintien des groupes et des réseaux. C'est un lieu d'incubation de nouveaux projets ce qui représente une force innovatrice dans la communauté. Différents appuis traduisent l'intégration : accueil, démarrage, financement, accompagnement, participation.

4. Les représentations

Elle agit au nom de ses membres auprès des instances de nature communautaire, socioéconomique ou politique. Différents lieux représentent le rôle : centre local de développement (CLD), municipalités, centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), comité régional d'économie sociale (CRÉS) et diverses tables de concertation.

5. Le travail en partenariat

Elle échange régulièrement avec les personnes actives dans le cadre environnant. Différents engagements reflètent cette forme : diversité de projets, préséances établies, collaborateurs concernés.



6. Le soutien et les services aux membres

Elle offre une aide sous forme de solutions identifiées selon leur capacité à répondre. Différentes assistances peuvent soutenir : assurance collective, édifice partagé, animation de groupe, médiation, outils de gestion, etc. sans omettre les ouvertures communes telles que photocopieur, postes informatiques, secrétariat.

7. La formation

Elle s'implique sur la détermination des besoins, la recherche de personnes-ressources, l'organisation de l'apprentissage et les suivis. Différents plans dévoilent ce segment : du sur mesure ou professionnel.

8. Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Elle multiplie les conditions d'émergence novatrices en suggérant des ressources techniques. Différentes implications démontrent les inégalités : travail de complément, encadrement, promotion et renseignement.

9. La promotion

Elle s'organise une visibilité pour distinguer son pouvoir et ses influences. Différentes activités visent cette publicité : documents promotionnels, médias ou journée thématique. On parle d'une force à promouvoir et sensibiliser les leaders d'opinion en regard à la contribution exceptionnelle de l'expérimentation des idées.

10. La recherche

Elle pilote des études d'impacts selon une expertise adaptée uniquement à son échelle. Différentes qualités appuient ce point : connaissance, crédibilité, entraînement, agissement.

LES ACTIONS DE LA CDC

pour ses membres et le développement de son territoire ?

- Promouvoir l'émergence d'une vision commune par rapport au développement social et local du territoire ;
- Identifier et créer des occasions d'échanges, de formation et de partage d'informations entre les organismes ;
- Susciter des partenariats entre les secteurs d'activités au bénéfice du territoire et des gens qui l'habitent ;
- Favoriser l'image et la cohésion des interventions ;
- Assurer le suivi dans le développement des projets locaux ;
- Valoriser les initiatives qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au sein de la communauté ;
- Contribuer à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
- Faire des recommandations aux instances appropriées quant aux mesures qui favoriseraient le développement social ;
- Travailler à la rétention de nos populations (jeunes et aînés) ;
- Développer le sentiment d'appartenance et de la fierté locale ;
- Favoriser le logement social et l'habitation dans les MRC de Montmagny et de L'Islet ;
- Contribuer à favoriser le transport des personnes et l'accès aux services de toutes sortes.

Soutien aux organismes membres

- ◆ Circulation de l'information (blogue, médias sociaux, journaux locaux, etc.)
- ◆ Soutien technique, référence et conseils
- ◆ Prêt d'équipements (projecteur, écran, système de son, équipement pour conférence hybride, etc.)
- ◆ Mise en commun de ressources humaines et matérielles
- ◆ Animation d'assemblée ou de groupe de travail
- ◆ Formations répondant aux besoins des membres
- ◆ Réalisation de documents ou d'activités de promotion du réseau communautaire.
- ◆ Soutien à la concertation territoriale et intersectorielle contribuant à une meilleure collaboration entre les acteurs et d'où peuvent émerger des projets communs.
- ◆ Activités de développement de la solidarité
- ◆ Appui au développement d'organisations communautaires ou coopératives
- ◆ Services-conseils dans le cadre de la gestion d'un organisme communautaire
- ◆ Accompagnement à la recherche de financement
- ◆ Etc.

DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Droits :

- Droit à la parole, à l'information, à la consultation et à la représentation
- Droit de demander l'appui de la Corporation pour être soutenu ou représenté
- Droit de siéger au conseil d'administration
- Droit de vote (sauf pour les membres solidaires)

Responsabilités :

- Porter et promouvoir les orientations de la CDC ICI M-L
- Prendre connaissance de l'information, la diffuser au sein de l'organisme
- Déléguer des représentant(e)s lors des assemblées (présence active)
- S'impliquer dans des activités, dossiers ou comités
- Prendre position de façon conséquente
- Payer la cotisation annuelle (sauf pour les membres solidaires)



ANNEXES

LISTE DES ACRONYMES

CDEC

Corporation de développement économique communautaire

ÉSS

Économie sociale et solidaire

FLAC

Fondation Lucie et André Chagnon

GRAP

Groupe de Réflexion et d'Action sur la Pauvret

INTER-CDC

Regroupement des CDC de Chaudière-Appalaches

PAGIEPS

Plan d'Action Gouvernemental pour l'Inclusion Économique et la Participation Sociale

PAGSIS

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

RQ-ACA

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

RQDS

Réseau québécois de développement social

SACAIS

Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociales

SISCA

Solidarité et Inclusion Sociale Chaudière-Appalaches

TREMCA

Table Régionale des Élus Municipaux Chaudière-Appalaches

TRESCA

Table Régionale d'Économie Sociale de Chaudière-Appalaches

TNCDC

Table Nationale des Corporation de Développement Communautaire

TROC

Table régionale des organismes communautaires

LES CATÉGORIES DE MEMBRES

COMMUNAUTAIRES	COOPÉRATIVES ou ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	SOLIDAIRES
Organismes communautaires autonomes ou ayant des pratiques d'action communautaire autonome	Coopératives ou entreprises d'économie sociale partageant la mission et les objectifs de la CDC	Organisations et institutions solidaires de la mission et des objectifs de la CDC
<ul style="list-style-type: none"> • Initiative des gens du milieu ou soutien populaire acquis • Libres de leurs orientations • Constituants d'un mouvement social autonome • Rapport volontaire des participants ou usagers • Actions pour l'amélioration du tissu social • Vision globale du bien-être des personnes et de la société • Approche globale tenant compte de toute la personne et non de son seul problème 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhèrent aux orientations et au plan d'action de la CDC ICI Montmagny-L'Islet • Agissent pour l'amélioration du tissu social • Ont une vision globale du bien-être des personnes et de la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère philanthropique, humaniste, populaire ou de concertation • Regroupent des organismes communautaires autonomes • Excluant les organisations publiques et parapubliques • Adhèrent aux orientations et au plan d'action de la CDC ICI Montmagny-L'Islet







Saint-Jean-Port-Joli :

318 rue Verreault (local 26), Saint-Jean-Port-Joli (QC) G0R 3G0

Montmagny :

160 Boulevard Taché Est, Montmagny (QC) G5V 3A5

418 358-0648

✉ icimontmagnylislet@gmail.com

<https://icimontmagnylislet.blogspot.com/>

 La CDC ICI Montmagny-L'Islet